



COINGS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2022

- **Présents** : Jean Tortosa, Martine Lacotte, Abdel Eragragui, Jean-François Morin, Michel Lacou, Laëtitia Brugeat, Benjamin Delage, Alexandre Fillonneau, Martine Tortosa, Véronique Brault, secrétaire de mairie,
- **Absents excusés** : Maud Bazier (pouvoir à Michel Lacou), Marion Desmarelles (pouvoir à Martine Lacotte), Cécile Artacho (pouvoir à Abdel Eragragui).
- **Secrétaire de séance** : Martine Tortosa

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

Le maire invite les conseillers à observer une minute de silence en mémoire de Michel Lenglet, maire de Montierchaume, récemment décédé.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Approbation du PV du 23 mai 2022
2. Dénomination de l'école
3. Adoption d'un Projet Éducatif de Territoire
4. Convention avec le centre de gestion 36 pour l'archivage
5. Convention avec Suez pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie
6. Rapport d'évaluation des charges liées au transfert à Châteauroux métropole du golf de Villedieu
7. Questions et informations diverses

PV de la séance du 23 mai 2022

Adopté à l'unanimité

Dénomination de l'école

L'école de Coings étant une des rares du département à ne pas avoir de nom, un groupe de travail associant élus, enseignants et représentants des parents a été mis en place.

Une dizaine de propositions ont été recueillies et 5 noms ont été proposés aux parents invités à opérer un classement.

Le résultat de la consultation a été dépouillé lors du conseil d'école du 16 juin 2022 : 32 bulletins ont été recensés et le nom de CYDONIA (nom latin du cognassier) a été classé 22 fois en n°1.

Il est donc proposé de donner le nom de CYDONIA à l'école de Coings

Proposition adoptée à l'unanimité

Adoption d'un Projet Éducatif de Territoire

L'Éducation nationale a souhaité que soit relancés les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) et les Plans mercredi qui s'inscrivent dans les PEDT.

Le Plan mercredi a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Une réflexion a donc été menée, associant élu, direction de l'école, représentants des parents d'élèves et Ligue de l'enseignement de l'Indre (FOL) qui gère l'accueil de loisirs organisé le mercredi, pour rechercher les moyens de mieux articuler les activités mises en œuvre le mercredi avec les axes du projet d'école, en garantissant ainsi une continuité éducative.

Il est donc proposé d'adopter pour la période 2022-2025 un Projet Éducatif Territorial (document ci-joint), qui pourra donner lieu à signature d'une convention avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Adopté à l'unanimité

Convention avec le centre de gestion 36 pour l'archivage

Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 mars 2011, avait validé la convention proposée par le Centre de Gestion 36 pour enclencher la première étape d'un classement méthodique des archives de la commune, prévoyant la mise à disposition d'une archiviste.

L'archiviste est intervenue du 22 mars au 13 mai 2022 pendant 20 jours et a effectué un premier tri permettant notamment d'éliminer 18.39 mètres linéaires soit 105 boîtes, cartons et registres. Le (compte rendu d'intervention joint).

Il est nécessaire de poursuivre et d'achever le travail engagé pour trier la totalité des documents, préparer le versement du fonds ancien aux archives et rédiger le récolement règlementaire.

Dans cette perspective, le CDG 36 propose une nouvelle convention prévoyant 40 jours d'intervention de l'archiviste.

Il est proposé de valider la convention proposée (ci-jointe), d'accepter le devis correspondant à 40 jours de travail, soit 9250€ et d'autoriser le maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

Convention avec Suez pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie

L'entretien et la réparation des prises incendie de la commune était assuré dans le cadre d'une convention passée le 28 janvier 2018, pour une durée de 4 ans, avec la SAUR : coût annuel 53,36€ HT par borne.

Le service n'étant pas assuré de manière satisfaisante et la convention venant à expiration, des échanges ont été menés avec SUEZ qui propose une convention pour une durée de 5 ans, pour un coût annuel de 47,00€ HT par borne.

Il est donc proposé de valider la proposition de SUEZ et d'autoriser le maire à signer la convention (ci-jointe)

Adopté à l'unanimité

Rapport d'évaluation des charges liées au transfert à Châteauroux métropole du golf de Villedieu

Le golf de Châteauroux-Villedieu Val de l'Indre, propriété depuis 1987 d'un syndicat mixte associant le département, la ville de Châteauroux, la commune de Villedieu et la Chambre de Commerce et d'Industrie est géré par la SARL Sport et golf du Berry depuis 2013.

Il a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2021, près de 60% des adhérents du golf provenant du territoire de Châteauroux Métropole.

Cette décision implique la reprise par Châteauroux métropole des engagements de la ville de Châteauroux. En contrepartie l'attribution de compensation allouée à la ville de Châteauroux sera réduite d'autant.

Ce transfert a donné lieu à une évaluation des charges supportées par la ville de Châteauroux constatées aux comptes administratifs 2019, 2020 et 2021, soit 46 324, 57€ sur les 3 exercices, soit une moyenne de 15 441,52€.

La commission d'évaluation des charges réunie le 18 mai 2022 a donc fixé le montant des charges transférées à 15 441,52€.

Il est proposé d'approuver le rapport d'évaluation.

Adopté à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Des dates à noter
 - 1^{er} juillet 2022 : inauguration du nouveau hangar de l'aéroport
 - 2 juillet 2022 : nouvelle desserte de la commune par les bus Horizon : 9 liaisons quotidiennes, avec terminus de la ligne 6 à Céré ; le circuit lycée est désormais assuré par les bus urbains. Le guide bus avec les fiches horaires sera très prochainement distribué
 - 7 juillet 2022 : accueil en mairie des élèves de CM2 et de leurs parents pour remise de cadeaux
 - 11 juillet 2022 : réception à la salle des fêtes des lauréats du brevet, BEP, CAP et bac 2022
 - 17 décembre 2022 : spectacle de fin d'année pour les enfants de l'école à la salle des fêtes
- Point sur les travaux
 - La modernisation de l'éclairage est engagée et les travaux sont terminés aux Ombelles et aux Turnes
 - Les travaux pour l'arrivée de la fibre sont terminés
 - 4 quais bus vont être mis aux normes durant l'été (Le Bourg, les Tournesols, avenue Marcel Dassault et le Moulin de Notz)
 - La réfection complète de la rue du Château d'eau (entre l'allée des cèdres et la rue du bois) sera réalisée en septembre
- L'aménagement de la Ringoire : une rencontre avec le chargé de mission du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI) a permis de faire le point sur l'état de la Ringoire et d'envisager des pistes de travail, notamment pour rétablir un débit minimum dans les marais. Le diagnostic complet de l'état de la rivière sera présenté à l'automne lors d'une assemblée générale du syndicat.
- Un bulletin d'information des habitants sera prochainement distribué

Fin du conseil municipal à 20H